

INFORMATION IMPORTANTE AUX HABITANTS

AQUALTER

☎ 02 37 88 08 07

Objet : Changement de mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif au 1er janvier 2025

Madame, Monsieur,

L'eau que vous utilisez aujourd'hui est produite par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche depuis sa création. C'est pour nous tous une ressource de plus en plus précieuse qui nécessite une gestion efficace pour garantir à chacun un accès de qualité. Il en va de même pour le traitement des eaux usées pour l'environnement.

C'est pourquoi, les Maires et les membres du conseil communautaire ont décidé de mutualiser le service de l'eau et de l'assainissement des 33 communes, de sa production jusqu'à son traitement après consommation.

Ainsi, à compter du 01 janvier 2025, la distribution de l'eau et la gestion de l'assainissement collectif sont confiées à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche par transfert des compétences. Ceci va engendrer quelques modifications dans vos habitudes en termes d'interlocuteurs et de facturation de votre consommation d'eau.

Nous allons mettre tout en œuvre pour que ce transfert se passe le plus simplement possible. Dans un premier temps, la société EAE va procéder au relevé de votre compteur d'eau dans le courant du mois de janvier 2025. Nous vous demandons de faciliter l'accès à vos compteurs aux agents. Aucun paiement ne vous sera demandé lors de cette opération.

Toutes les communes fonctionnaient différemment, en termes de relevé de compteur, de facturation, d'intervention, etc... **voir spécificités au verso de ce courrier.**

Nous allons progressivement harmoniser le service pour l'ensemble des Beaugerchoises et Beaugerchois. Dès maintenant, pour toute demande administrative relative à votre abonnement, facturation, nouveau contrat ou résiliation, vous pouvez contacter notre prestataire :

AQUALTER ☎ 02 37 88 08 07

Nous vous invitons à vous abonner gratuitement à l'application Panneau Pocket. Pour recevoir nos informations et alertes sur le service de l'Eau et de l'Assainissement (Communauté de Communes Entre Beauce et Perche).



Nous travaillons élus et collaborateurs pour que ce service se mette en place dans les meilleures conditions.

Nous vous remercions de votre compréhension

Le Président,
Philippe SCHMIT

FONCTIONNEMENT ET SPÉCIFICITÉS

Habitants de Bailleau-le-Pin, Billancelles, Blandainville, Cernay, Charonville, Les Châtelliers-Notre-Dame, Chuisnes, Epeautrolles, Ermenonville-la-Petite, Fontaine-la-Guyon, Friaize, Fruncé, Illiers-Combray, Landelles, Luplanté, Magny, Marchéville, Méréglise, Montigny-le-Chartif, Orrouer, Saint-Arnoult-des-Bois, Saint-Denis-des-Puits, Saint-Eman, Saint-Germain-le-Gaillard, Saint-Lupercé, Saint-Avit-les-Guespières, Le Thieulin, Vieuvicq, Villebon :

La prochaine facture sera envoyée par la Communauté de communes.

Attention dès aujourd'hui, vos prélèvements automatiques doivent être désactivés.

Toutes les informations nécessaires vous seront communiquées sur votre prochaine facture.

Toute demande relative à votre abonnement, facturation, nouveau contrat, résiliation, coupure d'eau non-programmée, fuite :

Contactez notre prestataire **AQUALTER ☎ 02 37 88 08 07.**

Habitants de Pontgouin :

Votre facturation reste inchangée.

En revanche, à partir du 1^{er} janvier 2025, l'assainissement collectif sera pris en charge par la communauté de communes.

Ainsi, pour toute question concernant votre abonnement, votre raccordement ou la facturation de l'assainissement collectif, votre interlocuteur change :

Contactez notre prestataire **AQUALTER ☎ 02 37 88 08 07.**

Habitants de Courville-Sur-Eure, Le Favril, Mottereau :

Rien ne change. Aucune démarche de votre part n'est nécessaire